



PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE

du **vendredi 9 novembre 2018** à 9 h.30 et à 14 h.30

Salle des séances plénières
Rue du Lombard 69

1. PRISE EN CONSIDÉRATION

- PROPOSITION DE RÉOLUTION INTERPARLEMENTAIRE (de M. Charles PICQUÉ, Mme Viviane TEITELBAUM, MM. Michaël VOSSAERT, Pierre KOMPANY, Mmes Evelyne HUYTEBROECK, Els AMPE, M. Jef VAN DAMME, Mmes Annemie MAES, Liesbet DHAENE et Brigitte GROUWELS) sur la politique climatique de la Belgique (n° A-735/1 – 2018/2019).

2. PROPOSITIONS DE RÉOLUTION ET PROJETS D'ORDONNANCE

- PROPOSITION DE RÉOLUTION (de Mme Annemie MAES, M. Arnaud PINXTEREN, Mme Anne-Charlotte d'URSEL, MM. Hasan KOYUNCU, Michaël VOSSAERT, Ahmed EL KHANNOUSS, Mme Els AMPE, MM. Jef VAN DAMME et Paul DELVA) relative à des mesures structurelles pour un air sain (n^{os} A-718/1 et 2 – 2017/2018).
 - RAPPORTEUR : M. Eric BOTT
 - DISCUSSION.
- PROJET D'ORDONNANCE sur les funérailles et sépultures (n^{os} A-723/1 et 2 – 2017/2018).
 - RAPPORTEUSE : Mme Caroline DÉsir
 - DISCUSSION.

- PROJET D'ORDONNANCE relative au cyclopartage en flotte libre (n^{os} A-732/1 et 2 – 2018/2019).
 - RAPPORTEUR : M. Jamal IKAZBAN
 - DISCUSSION.
- PROPOSITION DE RÉSOLUTION INTERPARLEMENTAIRE (de M. Charles PICQUÉ, Mme Viviane TEITELBAUM, MM. Michaël VOSSAERT, Pierre KOMPANY, Mmes Evelyne HUYTEBROECK, Els AMPE, M. Jef VAN DAMME, Mmes Annemie MAES, Liesbet DHAENE et Brigitte GROUWELS) sur la politique climatique de la Belgique (n° A-735/1 – 2018/2019).
 - DISCUSSION.

3. QUESTIONS ORALES (VOIR ANNEXE)

4. QUESTIONS D'ACTUALITÉ (*)

5. VOTES NOMINATIFS ()**

- sur les propositions de résolution terminées.
- sur les projets d'ordonnance terminés.
- sur l'ordre du jour déposé en conclusion de l'interpellation de M. Dominiek LOOTENS-STAEEL à M. Rudi VERVOORT, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, du Développement territorial, de la Politique de la Ville, des Monuments et Sites, des Affaires étudiantes, du Tourisme, de la Fonction publique, de la Recherche scientifique et de la Propreté publique, concernant « la multitude d'infractions à la législation sur l'emploi des langues lors des recrutements par les communes bruxelloises et la politique de tolérance du Gouvernement bruxellois » et de l'interpellation jointe de M. Paul DELVA concernant « le rapport linguistique du vice-gouverneur pour l'année 2017 ».

Bruxelles, le 24 octobre 2018

(*) à 14 h.30

(**) à partir de 16 h.00

ANNEXE

QUESTIONS ORALES

(QUESTIONS ÉCRITES AUXQUELLES IL N' A PAS ÉTÉ RÉPONDU)

- QUESTION ORALE (n°1050) de M. Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN (F), à M. Rudi VERVOORT, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, du Développement territorial, de la Politique de la Ville, des Monuments et Sites, des Affaires étudiantes, du Tourisme, de la Fonction publique, de la Recherche scientifique et de la Propreté publique, concernant «la subvention accordée à Waterbus pour 2018».
- QUESTION ORALE (n°1051) de M. Arnaud PINXTEREN (F), à M. Rudi VERVOORT, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, du Développement territorial, de la Politique de la Ville, des Monuments et Sites, des Affaires étudiantes, du Tourisme, de la Fonction publique, de la Recherche scientifique et de la Propreté publique, concernant «le projet de terminal Ro-Ro suite aux résultats de la seconde procédure lancée par le Port et à la décision du 25 mai 2018».
- QUESTION ORALE (n°1437) de M. Hamza FASSI-FIHRI (F), à M. Didier GOSUIN, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant «l'exode des entreprises bruxelloises».
- QUESTION ORALE (n°1439) de M. Hamza FASSI-FIHRI (F), à M. Didier GOSUIN, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant «le test de discrimination à l'embauche».
- QUESTION ORALE (n°511) de Mme Viviane TEITELBAUM (F), à Mme Bianca DEBAETS, Secrétaire d'État adjoint au Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée de la Coopération au Développement, de la Sécurité routière, de l'Informatique régionale et communale et de la Transition numérique, de l'Égalité des Chances et du Bien-être animal, concernant «l'application "Touche pas à ma pote"».
- QUESTION ORALE (n°288) de M. Hamza FASSI-FIHRI (F), à Mme Cécile JODOGNE, Secrétaire d'État adjoint au Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Commerce extérieur et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant «la formation au sein de la fonction publique».

Bruxelles, le 24 octobre 2018

(TRADUCTION)

ORDRE DU JOUR MOTIVÉ

déposé en conclusion de :

- l'interpellation de M. Dominiek LOOTENS-STAEEL (N) à M. Rudi VERVOORT, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, du Développement territorial, de la Politique de la Ville, des Monuments et Sites, des Affaires étudiantes, du Tourisme, de la Fonction publique, de la Recherche scientifique et de la Propreté publique, concernant « la multitude d'infractions à la législation sur l'emploi des langues lors des recrutements par les communes bruxelloises et la politique de tolérance du Gouvernement bruxellois » ;
- l'interpellation jointe de M. Paul DELVA (N) concernant « le rapport linguistique du vice-gouverneur pour l'année 2017 ».

(développées en commission des Affaires intérieures du 2 octobre 2018)

* * *

« Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale,

- Ayant entendu l'interpellation de M. Dominiek LOOTENS-STAEEL concernant « la multitude d'infractions à la législation sur l'emploi des langues lors des recrutements par les communes bruxelloises et la politique de tolérance du Gouvernement bruxellois », l'interpellation jointe de M. Paul DELVA concernant « le rapport linguistique du vice-gouverneur pour l'année 2017 » et la réponse du Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, du Développement territorial, de la Politique de la Ville, des Monuments et Sites, des Affaires étudiantes, du Tourisme, de la Fonction publique, de la Recherche scientifique et de la Propreté publique ;
- Considérant :
 - qu'il ressort du rapport linguistique 2017 du vice-gouverneur de Bruxelles que la loi linguistique n'est manifestement guère plus qu'un chiffon de papier, étant donné que trois quarts de tous les engagements (contractuels + statutaires) des communes bruxelloises sont en infraction flagrante avec la législation linguistique ;
 - que, pour l'année 2017, le vice-gouverneur a reçu pour les 19 communes bruxelloises et les CPAS un total de 2.554 dossiers, dont à peine 449 étaient légaux (conformes aux prescriptions linguistiques, les intéressés disposaient donc du brevet linguistique requis) ;
 - que ce chiffre est plus dramatique d'année en année ;
- Vu que pas un seul des 2.105 engagements et nominations en infraction avec la loi linguistique, dont 1.039 pour les 19 communes, n'a été annulé :

- Considérant que :
 - de cette façon, le Gouvernement bruxellois adopte une attitude particulièrement incivique en autorisant, voire en encourageant des infractions flagrantes à la loi ;
 - de cette façon, le Gouvernement bruxellois adresse aux jeunes un signal totalement erroné, à savoir que le bilinguisme n'a aucune importance à Bruxelles – à plus forte raison quand on aspire à un emploi au sein des services publics ;

Demande au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale :

- d'insister auprès des administrations communales bruxelloises afin qu'elles respectent toujours la loi linguistique pour les engagements et les nominations ;
- de transformer en annulations les suspensions prononcées par le vice-gouverneur, afin que le rapport linguistique annuel ne se résume pas à un gaspillage de papier ;
- par un respect irréprochable des lois linguistiques, d'adresser un signal quant à l'importance du bilinguisme à Bruxelles et la nécessité de l'encourager. ».

Bruxelles, le 3 octobre 2018

(S.) Dominiek LOOTENS-STAELE (N)